

Canadian Postmasters
and
Assistants Association



l'Association canadienne
des maîtres
de poste et adjoints

Section du Québec

L'ACcoMPAgnateur

No 82

PRINTEMPS 2022



SITE WEB www.acmpaquebec.com

Il suffit de **googler** : **ACMPA QUÉBEC**,
pour nous trouver sur internet! Cet outil est là pour vous et vous y trouverez beaucoup d'informations!

Poste-publication 40007758

MOT DU PRÉSIDENT

Je commence par vous faire un suivi du projet pilote sur la rétention d'employées, soit la création d'un poste de 30 h minimum garanties qui évoluera dans un rayon de 50 km. Les entrevues ont eu lieu en décembre pour l'Est, et la candidate retenue a débuté en janvier. Pour l'Ouest, au moment d'écrire ces lignes, les entrevues devraient avoir lieu sous peu. Je vous tiendrai au courant de la suite de cette initiative qui, selon nous tous, est très positive.

Récemment, lors d'une rencontre dans un bureau, j'ai malheureusement constaté encore une fois des FFRS qui faisaient le tri de colis et de courrier, prétextant vouloir aider. Nous savons tous que cette action, la majorité du temps, c'est pour leur permettre de finir plus tôt.

Les FFRS doivent respecter leur heure d'arrivée sur l'annexe A. Normalement, c'est 30 minutes **minimum** après l'arrivée du courrier le matin. Cela laisse le temps aux employées ACMPA d'entrer les charriots et de commencer à trier. Le FFRS a alors du travail à son casier de tri lors de son arrivée.

Dans le cas dont je vous parle, l'employée temps partiel a alors perdu des heures additionnelles (Peak Seasons) puisque c'est le FFRS qui avait effectué le travail de l'ACMPA. Imaginez si ce stratagème est fait toute l'année... Les membres ACMPA perdent des heures et celles-ci ne reflètent pas le besoin réel du bureau. Il sera alors très difficile de justifier une demande d'heures au chef de zone.

Vous avez sûrement remarqué que les FFRS s'essaient... Ils arrivent 5 minutes avant par exception, cela devient 15 minutes, et 2 semaines plus tard, c'est devenu une coutume d'arriver trop tôt, exerçant ainsi une pression sur le membre ACMPA pour trier plus vite, car ils ont hâte de partir!

N'hésitez pas à faire respecter l'horaire d'arrivée de l'annexe A des FFRS. Si vous avez des problèmes, contactez votre chef de zone. Si cela ne bouge pas, appelez-nous et nous aurons le plaisir d'intervenir auprès de l'employeur. Il faut protéger nos heures de travail!

Un petit retour sur le sondage effectué lors de notre dernière réunion d'automne par Teams. Nous avons écouté vos suggestions et comme vous l'avez remarqué récemment, une rencontre Teams « sans cérémonie » a été organisée pour répondre à vos questions. En espérant que vous ayez participé et apprécié cette formule « express » qui s'est tenue au milieu de notre période hivernale.

Pour terminer, nous avons reçu récemment la démission de notre directrice Guylaine Myre pour des raisons familiales. Nous avons en banque le CV d'une candidate qualifiée intéressée au poste et celle-ci débutera au courant du mois de mars. Nous vous dévoilerons son nom lors de son entrée en fonction, car elle doit recevoir sa formation de notre National auparavant. 😊

Sur ce, bonne continuité et n'hésitez pas à communiquer avec un de vos officiers pour toute demande d'informations.

Steeven

CONCOURS L'ARTICLE 11.06

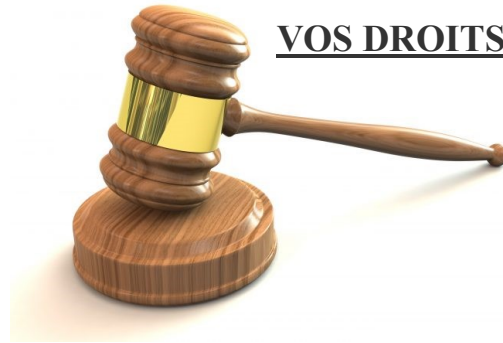
Lors d'une entrevue, il est **de votre devoir** de demander d'avoir les questions en mains. Les questions vous seront remises par les membres du jury.

Pourquoi avoir les questions d'entrevue?

Pour les lire en même temps qu'elles vous seront posées et mieux y répondre.

POST-ENTREVUE

Si vous avez passé une entrevue, vous pouvez demander une post-entrevue. Le membre du jury qui vous a fait passer l'entrevue doit vous rencontrer en personne dans les 2 semaines suivant la demande de post-entrevue. Si ce n'est pas le cas, contactez un officier de l'ACMPA.



VOS DROITS

RÉINSTALLATION ET DÉPLACEMENTS ARTICLE 41

Vous avez une promotion pour le bureau de Beausoleil. Qui dit promotion peut vouloir dire indemnités de réinstallation et déplacements. Le bureau de Beausoleil est à plus de 50 km de votre lieu de résidence actuelle, alors vous aurez droit à cette indemnité. Pour avoir le droit, il faut le spécifier à l'agent des ressources humaines qui vous offre la promotion (lors de l'appel, l'agent vous offre l'emploi et vous donne des détails dont celui de réinstallation et déplacements). Dans votre lettre d'embauche, l'indemnité de réinstallation et déplacements sera mentionnée.

Le chef d'équipe peut vous poser la question, à savoir si vous êtes prête à déménager. Il est responsable des frais de déplacement des candidates éventuelles ainsi que des dépenses liées à la réinstallation du ou des candidates choisies, le cas échéant... Les dépenses liées au déplacement ainsi qu'à la réinstallation doivent être approuvées au préalable.

ROUTE FFRS NON-COUVERTE

Lorsque que votre FFRS est absent et qu'il n'a pas de remplaçante, il faut traiter tous les colis au TDP. Le repérage des colis mentionnera qu'ils sont présents à votre installation. Si une route FFRS ne sort pas, il faut aviser le client que son colis est « retenu » à l'installation et ainsi, arrêter le temps pour la garantie de livraison de Postes Canada.

Il faudra donc retravailler au TDP pour traiter les colis de cette route en indiquant « retenu » à chaque colis.

Cette tâche doit être faite avant la fermeture de votre comptoir. Si cette charge de travail supplémentaire est importante, n'hésitez pas à demander du temps de travail additionnel à votre CZL.

89^e congrès provincial

Les 28, 29 et 30 avril 2023

INVITATION



C'est avec beaucoup de plaisir que l'ACMPA vous invite à participer à son 89^e congrès annuel qui se tiendra les 28, 29 et 30 avril prochains au Palace Royal à Québec. Nous vous invitons à consulter le site Web pour obtenir un aperçu de l'hôtel et du trajet pour vous y rendre : [Hôtel Palace Royal](#), 775 avenue Honoré-Mercier, Québec QC G1R 6A5

Vous retrouverez ci-joint l'horaire et le formulaire de réponse pour ces journées.

Comme par le passé, la soirée retrouvailles du 28 avril se déroulera sous le signe de la communication en permettant à tous d'échanger. Le 29 avril, des ateliers vous attendront, suivis d'un cocktail et d'un banquet avec prix de présence. Finalement, le 30 avril aura lieu l'assemblée générale de votre organisation.

Pour ceux qui désirent réserver une chambre, nous avons obtenu un taux préférentiel à partir de 159.00\$/nuit pour des chambres régulières (plusieurs autres catégories disponibles), en occupation simple pour les 28 et 29 avril. Les réservations peuvent être faites en téléphonant au 1 800 576-5276, en spécifiant que vous êtes du groupe « ACMPA ». La réservation doit être faite avant le 3 avril 2023. Après cette date, les réservations seront acceptées selon la disponibilité et le tarif peut être sujet à changement.

Vous trouverez ci-joints les formulaires d'inscription. Ceux-ci doivent être dûment complétés et retournés avec votre chèque ou votre mandat en même temps que votre carte-réponse dûment remplie en lettres moulées, à l'adresse suivante : ACMPA Section Québec 572, chemin du Quai, Saint-Joseph-de-la-Rive QC G0A 3Y0, et ce, avant le **3 avril 2023**.

Après cette date, le comité organisateur ne garantit pas les tarifs ni les disponibilités, en raison des engagements envers l'hôtel et selon les règles sanitaires en vigueur.

Nous espérons vous voir en grand nombre, car il ne tient qu'à vous de faire de cet événement une grande réussite.

Au nom du comité des congrès



PARTAGE DE CHAMBRE

Si vous désirez partager une chambre avec une autre membre, envoyez-nous vos coordonnées par courriel et nous vous mettrons en communication.

AMÉLIORER VOTRE FOND PENSION... DES HEURES RÉMUNÉRER

À tous ceux qui manquent de temps pour effectuer votre travail nous appelons ça : **établir les priorités de vos tâches.**

À tous ceux qui font des heures supplémentaires à votre horaire sans être rémunérés : **nous appelons ça du bénévolat.**

Après avoir fait un examen du temps qu'il vous manque **vraiment** pour accomplir vos tâches, il faut aviser votre CZL par écrit avec toutes les tâches non effectuées et tenir votre syndicat informé.

Toutes situations banales peuvent avoir un impact sur vos heures de travail et celles de vos collègues.



AFFECTATION PROVISOIRE

(manque d'employées)

Le chef de zone ne peut vous empêcher d'aller effectuer de l'affectation provisoire dans un autre bureau, prétextant qu'il n'y a pas de remplaçante pour votre bureau d'attache.

INFO POUR RETRAITÉES

Postes Canada semble plus ouvert à engager des retraitées. Il y a un processus derrière tout ça! Mais les autorisations sont maintenant plus accessibles. Ce qu'il faut savoir : si aucune candidature ne comble un affichage pour un poste, une retraitée intéressée pourrait être engagée jusqu'à ce qu'une candidate soit sélectionnée et prête à travailler, mais c'est du cas par cas. **Passez le mot!** Ça pourrait éviter des fermetures de bureaux et répondre à un besoin urgent d'employées. Qui plus est, elles sont formées et prêtes à travailler!

ÊTRE DÉLÉGUÉE AU PROCHAIN CONGRÈS QUADRIENNAL NATIONAL À VANCOUVER

Pourquoi pas!

Il est temps de préparer votre présentation de 2 minutes maximum pour être choisie comme déléguée pour le quadriennal national lors des élections qui auront lieu à notre prochain congrès à Québec.

Soyez créative pour vous faire remarquer de vos collègues!

C'est une expérience inoubliable!

P.S. Toutes vos dépenses seront payées pour Vancouver



RAPPEL: TÂCHE DE LA MAITRE DE POSTE RELIÉE AU FFRS

N'oubliez pas que la maitre de poste **n'a pas la responsabilité** :

- ⇒ de trouver des remplaçantes pour les congés des FFRS
- ⇒ de remplir les bons de paiements spéciaux FFRS et les demandes de congés
- ⇒ de remplir ou de gérer le calendrier des vacances FFRS (vous devez seulement leur remettre les directives et le calendrier)
- ⇒ de remplir tout rapport de présence ou autres rapports reliés aux FFRS

Toutes les tâches ci-haut relèvent du chef de zone!

Nous savons tous que les chefs de zone adorent déléguer, alors soyons tous vigilants! Veuillez nous aviser si tel est le cas.



REPLACEMENT DE MAITRE DE POSTE EN DEMI-JOURNÉE

Lorsque la maitre de poste prend un congé en demi-journée, les heures à remplacer doivent être offertes au complet. Vous devez les offrir à l'employée temps partiel et ainsi, dégager celle-ci de son horaire si nécessaire. L'horaire de la maitre de poste ne se décortique pas si elle est absente TOUTE la demi-journée.

MESSAGE IMPORTANT

Si vous recevez de nouveaux outils de travail dans votre bureau qui nécessitent de la formation, vous devez recevoir celle-ci **OBLIGATOIREMENT AVANT** de vous en servir. Si ce n'est pas fait, avisez votre chef de zone et un officier syndical.

PARLONS SANTÉ-SÉCURITÉ

Si vous avez un incident sur les lieux de travail, vous devez le déclarer **IMMÉDIATEMENT** à votre chef de zone local. Vous pourriez être rencontrée en entrevue disciplinaire si vous ne le dites pas. Lorsque vous allez chez le médecin et qu'il vous demande si votre blessure a été faite au travail, si la réponse est oui, le médecin va le déclarer à la CNESST et il faut faire une enquête. Cette procédure doit être faite dans un délai de 48 heures, c'est une loi.

SENSIBILISATION :

VOS BIENS PERSONNELS vs LES BIENS DE POSTES CANADA

Nous n'insisterons jamais assez pour vous dire et essayer de vous convaincre d'utiliser uniquement les biens que Postes Canada met à votre disposition pour effectuer votre travail, soit, règle générale, le PVD et une ligne de téléphone fixe. Votre cellulaire est votre bien personnel. Si on vous demande des photos, demandez un outil de travail pour leur fournir. Nous ne pouvons pas négocier pour ces situations car vous fournissez à l'employeur des solutions à vos frais. Dans la même veine, vous ne devez jamais utiliser les biens que Postes Canada vous prête pour votre usage personnel tels que **les adresses courriel que la Société crée pour vous avec votre nom et leur portable**. Nous comprenons que les maîtres de poste aiment être débrouillardes, trouver des solutions et/ou ne pas trop déranger leur CZL... Mais ça empêche de reconnaître les besoins actuels de nos équipes et de négocier des changements et/ou des améliorations à nos situations.

merci!

RETOUR SUR LA RENCONTRE VIRTUELLE D'AUTOMNE

Nous profitons de ce journal pour faire le bilan de notre rencontre « Teams d'automne » tenue le 16 novembre 2022. Nous vous confirmons que cette formule nous a permis de rejoindre plus de gens qu'en présentiel. Nous avons reçu 161 inscriptions mais avons eu jusqu'à **179 connexions à l'évènement**. Nous avons reçu une cinquantaine de retours du sondage pour vos commentaires, que nous avons comptabilisés, lus et écoutés. Déjà, vous savez qu'il y a eu une autre rencontre Teams le 21 février 2023. Il y en aura peut-être d'autres, mais celles-ci, en cours d'année, se veulent une solution aux sujets et questionnements du moment, en lien avec la période de l'année ou de nouveaux évènements dans notre travail. **N'oubliez pas que nous ne sommes jamais plus loin qu'un coup de téléphone.**

Voici un résumé des données recueillies par le sondage :

La majorité a apprécié cette façon de procéder pour son accessibilité à plusieurs niveaux : pas de déplacement, pas besoin de courir et conciliation avec la famille.

En général, voici ce que les gens ont le moins apprécié :

Voir tout le monde, l'idéal serait de voir les officiers seulement.

La durée de l'évènement.

Le manque d'interaction et le manque de temps pour les questions.

En résumé, voici ce que les gens ont le plus apprécié :

Le respect de l'ordre du jour.

Être dans le confort de son foyer.

Les sujets abordés et maîtrisés par les officiers.

La période de questions.

La facilité de communication, la simplicité et la structure de l'évènement.

Maintenant voici vos commentaires constructifs pour l'avenir :

Spécifier la durée.

Prévoir plus de temps pour des questions.

Recevoir les sujets d'avance pour préparer nos questions.

Avoir plus de rencontres.

Finalemment :

16 personnes ont mentionné vouloir être présentes au congrès 2023. Nous vous attendons en grand nombre!

Tous vos commentaires sont constructifs pour définir nos actes et décisions pour répondre à vos besoins.

Merci de votre participation!

**** Le contenu des textes ont été produit par vos officiers ****

Voici votre équipe de représentants syndicaux.

Veillez bien prendre en note les coordonnées de votre équipe et n'hésitez pas à nous contacter.

Président

Steeven Roy

117, Pouliot

St-Henri-de-Lévis QC. G0R 3E0

Tél. 418-700-3600

s.roy.acmpaquebec@gmail.com



AVIS

Si vous déménagez, veuillez nous envoyer vos nouvelles coordonnées par courriel à :

s.roy.acmpaquebec@gmail.com

ou

odettedesgagnes.acmpa@gmail.com

Vice-présidente

Chantal Coulombe

1331, Principale

St-Côme, QC. J0K 2B0

Tél.: 450-883-3137

ccoulombe.acmpa@gmail.com



Secrétaire-trésorière

Odette Desgagnés

572, ch. du Quai

Saint-Joseph-de-la-Rive

QC. G0A 3Y0

Tél. 418-635-2505

odettedesgagnes.acmpa@gmail.com



Pour tout commentaire, suggestion ou correspondance, écrire à la secrétaire-trésorière, ACMPA Section Québec.

Directrice

Angèle Sénéchal

59, rang Sainte-Marie

Les Éboulements, Québec

G0A 2M0

Tél. 418-617-9654

asenechal.acmpa@gmail.com



Directrice

Votre future directrice

Sera divulguée

Sous peu, Québec **HOA TEO**



www.acmpaquebec.com

Le site web est là pour vos recherches :

des nouvelles d'actualité;
de formulaires;
du programme PAICD;
de la convention collective;
d'un journal l'ACcoMPAgnateur.

Avis aux membres associés (retraités)

Maintenant à la retraite, restez en contact avec nous, votre syndicat. Suivez le processus pour devenir membres associés.

C'est le temps de renouveler votre cotisation 2022 pour demeurer un membre associé de l'A.C.M.P.A.

Faites parvenir un chèque au montant de \$10.00 à l'ordre de l'A.C.M.P.A., à l'adresse de la secrétaire-trésorière.

Parution du journal

Veillez prendre note qu'il n'y a pas de date fixée pour la prochaine parution de votre journal.

L'ACcoMPAgnateur est publié trois fois par année par l'ACMPA Section du Québec.